



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2018-2019

Préparé par le
Service de développement local et régional
MRC de Matawinie

Octobre 2019

1. Introduction

Le présent rapport d'activités est produit conformément à l'entente qui lie la MRC de Matawinie et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement au Fonds de développement des territoires, signée en juillet 2015. Conformément à cette entente, la MRC de Matawinie a défini ses priorités d'intervention pour l'année 2018-2019. Les sommes provenant du Fonds de développement du territoire seront donc affectées en fonction de ces priorités d'intervention.

2. Priorités annuelles d'intervention

Conformément à l'entente relative au Fonds de développement des territoires, la MRC de Matawinie, tout en poursuivant ses priorités identifiées en 2016 et 2017, a adopté en novembre 2018 les priorités d'intervention suivantes :

Volet « administration »

- Projet mini-centrale hydroélectrique

Volet « services administratifs »

- Projet déploiement Internet haute vitesse

Volet « aménagement »

- Mise en œuvre Schéma – Plan d'action
- Mise en œuvre Schéma – Concordance des règlements municipaux
- Mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- Mise en œuvre Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- Poursuite de la révision Plan d'aménagement intégré TPI
- Révision règlement TNO – Concordance Schéma
- Poursuite de la révision du plan d'aménagement Forêt Ouareau
- Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) – Initiatives TNO
- Identification des territoires incompatibles avec l'activité minière
- Plan d'amélioration du réseau routier (131, 125, 343)

Volet « développement économique »

- Augmentation de la notoriété du territoire de la Matawinie : mise en œuvre des plans de communication et de marketing
- Accroissement de la notoriété du service auprès des entreprises : mise en œuvre du plan d'action

Volet « transport »

- Gouvernance transport collectif

3. Politique de soutien aux entreprises

Conformément à l'entente relative au Fonds de développement des territoires, la MRC de Matawinie a adopté le 10 juin 2015 la Politique d'investissement du Fonds de développement des territoires, modifiée le 11 avril 2018 et qui vise le soutien à la création d'entreprises, le soutien aux entreprises d'économie sociale, le soutien à l'investissement et le soutien aux projets structurants. Cette politique est jointe en annexe du présent rapport d'activités.

4. Bilan des activités et priorités d'intervention

Volet « administration »

a) Projet mini-centrale hydroélectrique

Le projet suit son cours. Sur la somme initialement affectée en décembre 2018, 2 739 \$ ont effectivement été dépensées à date.

Volet « services administratifs »

a) Projet déploiement Internet haute vitesse

La MRC de Matawinie a mandaté l'OBNL Connexion Matawinie pour réaliser la construction du réseau de fibre optique dans la région. Ce nouvel organisme a pour mission de favoriser le développement local et régional sur le territoire de la MRC de Matawinie. Assurer à l'ensemble des citoyens, commerces et industries sur son territoire l'accès à des services de télécommunication à large bande (Internet, télévision et téléphonie).

Ce projet concerne 15 municipalités, plus de 47 000 bâtiments sur un territoire de 2700 km. Les municipalités incluses dans le projet sont :

Phase N° 1

Rawdon, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-Matha.

Phase N° 2

Saint-Côme, Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci, Entrelacs, Chertsey, Saint-Michel-des-Saints, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Zénon, Saint-Damien.

La construction du réseau de fibre optique sur le territoire de la MRC de Matawinie est financée par un règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). L'implantation de ce réseau de fibre optique est l'un des plus importants projets en son genre au Québec et représente un investissement de 55 M\$.

Le télécommunicateur qui va offrir le service est Cooptel. La construction débutera à l'automne 2019 et sera faite par Teltech Communication.

Volet « aménagement »

a) Mise en œuvre du schéma d'aménagement - Plan d'action et concordance des règlements municipaux

Le SADR est entré en vigueur le 16 janvier 2018, date à partir de laquelle les municipalités locales situées sur le territoire de la MRC de Matawinie devront procéder à la concordance de leurs règlements d'urbanisme dans un délai de deux ans. Dès l'entrée en vigueur du SADR, la MRC a entrepris la mise en place de son plan d'action. Dans un souci d'actualisation continu, la MRC a d'ailleurs procédé à plusieurs modifications de son SADR au cours de l'année 2018-2019.

b) Mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

La MRC a également poursuivi la mise en œuvre des actions à court terme, coordonnant notamment des comités techniques avec les partenaires concernés, de même qu'en participant à divers événements afin de présenter l'état d'avancement du plan d'action du PDZA auprès des partenaires.

c) Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2017-2021 de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 27 janvier 2017.

En 2019, la MRC a assuré la coordination d'actions identifiées dans le cadre de l'étude d'optimisation territoriale en GMR réalisée en 2017. Cela a donc permis de procéder, à la demande de neuf municipalités, à des appels d'offres regroupés pour le traitement et l'élimination des matières résiduelles.

d) Poursuite de la révision du Plan d'aménagement intégré TPI

La réalisation du Plan d'aménagement intégré (PAI) du Territoire public intramunicipal (TPI) relève d'une obligation de la convention de gestion territoriale signée entre la MRC de Matawinie, le MFFP et le MERN en 2016.

La première version du PAI fut adoptée par le Conseil de la MRC en 2011. Les travaux d'élaboration du PAI du TPI se sont déroulés du 2 novembre 2016 au 26 juin 2019. Le conseil de la MRC a adopté, lors de la séance du 10 juillet 2019, la version préliminaire de son PAI révisé, lequel fut transmis au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour approbation.

e) Révision du règlement TNO – Concordance du schéma

Suite à l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Matawinie le 16 janvier 2018, le TNO de la MRC de Matawinie a initié, en 2018-2019, la révision de ses règlements d'urbanisme en vue d'en assurer la concordance au SADR dans les deux ans suivant son entrée en vigueur. Cette démarche se poursuivra en 2019-2020 par la présentation de documents préliminaires aux instances concernées.

f) Poursuite de la révision du Plan d'aménagement (PAG) de la Forêt Ouareau

Un premier plan d'aménagement et de gestion du Parc régional de la Forêt Ouareau a été réalisé en 2008. En 2017, la MRC de Matawinie a amorcé la révision de celui-ci, démarche qui s'est poursuivie en 2018-2019 par la tenue de diverses séances de consultation auprès des partenaires concernés. Ces étapes ont notamment permis d'initier l'élaboration du PAG et conséquemment, la rédaction du diagnostic et l'identification d'une vision, d'orientations et les priorités à inclure au plan d'action. Ces démarches se poursuivront en 2019-2020 afin d'en présenter une version préliminaire complète.

g) Plan d'amélioration du réseau routier (131, 125)

En 2018, la MRC de Matawinie, conjointement avec les MRC de Montcalm, de Joliette et de D'Autray, a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal en vue de procéder à la réalisation d'un plan d'amélioration des routes 125 et 131. Cette démarche avait pour objectif d'embaucher une ressource professionnelle en aménagement du territoire avec un profil spécialisé en transport afin de procéder à une analyse socio-démographique permettant d'identifier les besoins permettant de justifier des interventions dans le cadre d'un plan d'amélioration des routes 125 et 131. Le 28 janvier 2019, la MRC était informée de l'octroi d'une aide financière d'un montant 50 000 \$ en vue de procéder à la réalisation de cette démarche.

Volet « développement économique »

a) Augmentation de la notoriété de la MRC : mise en œuvre des plans de communication et de marketing

La mise en œuvre des plans de communication et de marketing s'est poursuivie en 2019.

La MRC a pour objectif de faire rayonner le territoire et ses services, en particulier son soutien au développement des entreprises.

On notera que la page Facebook de la MRC Matawinie compte 1 904 abonnés. Ainsi, chaque signature d'un prêt /subvention à une entreprise et/ou un organisme fait l'objet d'un post sur Facebook et d'un communiqué de presse

De même la présence d'un membre de l'équipe du développement économique est assurée lors de la plupart des événements organisés par les chambres de commerce et autres organismes.

b) Diversification économique :

Soutien à l'entrepreneuriat

La création de nouvelles entreprises étant la base du développement économique local, un éventail complet de services techniques de qualité est offert gratuitement aux promoteurs et entrepreneurs de la MRC de Matawinie. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'entreprises accompagnées au 31 mars 2019 :

Nombre d'entreprises créées accompagnées	15
Nombre d'entreprises 0-5 ans accompagnées	39
Nombre d'ateliers de formation destinés aux entreprises	6
Nombre d'entreprises accompagnées en transfert	3

Le tableau ci-dessous présente les entreprises qui ont bénéficié d'une aide financière provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) :

Promoteur	Volet	Montant octroyé
ZEC Lavigne	Soutien aux entreprises d'économie sociale	10 000 \$
Vie et cie	Soutien aux entreprises d'économie sociale	10 000 \$
Slocan inc.	Soutien à l'investissement	5 000 \$
Chalets Lanaudière	Soutien à l'investissement	5 005 \$
Syri Ltée	Soutien aux projets structurants	30 000 \$
Minicentrale hydroélectrique	Soutien aux projets structurants	25 000 \$
TOTAL :		85 005 \$

Soutien au travail autonome (STA)

Ce programme d'Emploi-Québec vise à soutenir techniquement et financièrement des promoteurs admissibles à cette mesure dans leur processus de création d'une nouvelle entreprise. Le tableau ci-dessous présente l'achalandage en lien avec ce programme ainsi que les retombées sur le territoire au 31 mars 2019 :

Dossiers STA traités	72
Dossiers STA acceptés - <i>Phase préparatoire</i>	12
Dossiers STA acceptés - <i>Phase démarrage</i>	19
Dossiers STA en suivi post démarrage	27

Volet « soutien aux collectivités »

a) La MRC de Matawinie a soutenu les organismes et les municipalités du territoire pour leurs demandes d'aide financière dans le cadre du Pacte rural :

Sept (7) demandes faites par autant d'organismes ont été déposées du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Suite à l'analyse des critères, toutes les demandes ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du Comité de développement local et régional au Conseil des maires. Au final, les sept (7) demandes ont été acceptées par le conseil des maires pour une valeur totale de 405 943 \$.

Promoteur	Titre du projet	Coût total	Montant octroyé 2018-2019
Municipalité de Saint-Zénon	Embellissement du village	47 998,50 \$	38 398,50 \$
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints	Maison Longpré	145 534,00 \$	47 211,00 \$
Corporation de développement de Saint-Damien	Aménagement d'un four à pain et marché public	35 000,00 \$	27 000,00 \$
Municipalité d'Entrelacs	Construction d'un bâtiment multifonctionnel à la plage du Lac des Îles	169 865,00 \$	135 892,00 \$
Municipalité de Sainte-Béatrix	Réfection du module de jeux au parc Alain Rainville	50 000,00 \$	40 000,00 \$
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Réaménagement de la bibliothèque municipale	46 750,00 \$	37 400,00 \$
Municipalité de Chertsey	Rénovation de la Belle église	98 382,74 \$	78 706,19 \$
TOTAL :		593 530,24 \$	404 607,69\$

b) Bonification de la concertation intrarégionale

La MRC siège à l'ensemble des comités intrarégionaux tel que Lanaudière Économique, la Table des préfets, Comité local de développement social, etc. Elle participe à travers ces organismes à la concertation régionale et fera de même en 2020.

c) Amélioration des services adaptés aux besoins des familles et des aînés

Une réflexion globale sur la nécessité de conduire un suivi sur le programme MADA a été menée et il a été décidé de soumettre une demande si un nouveau programme de subvention s'ouvrait.

d) Développement du sentiment d'appartenance à la MRC

Le site Web est régulièrement actualisé et la page Facebook alimentée avec l'objectif de toucher les quatre clientèles identifiées : les entrepreneurs, ceux qui veulent démarrer une entreprise; les touristes, ceux qui veulent visiter le territoire; les nouvelles familles, ceux qui veulent habiter le territoire; et les citoyens, ceux qui souhaitent avoir des services et des informations de la MRC.

e) Bonification des équipements culturels, de loisir et communautaires

L'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Matawinie n'a pas été renouvelée pour 2018-2019.

Ministère / organismes	Entente	Fonds engagé 2018-2019	Valeur totale de l'entente
Conseil des arts et des lettres du Québec	Entente de partenariat territorial 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019	20 000 \$	60 000 \$

Volet Transport

a) Gouvernance transport collectif

À la suite de l'adoption du projet de loi 76, la MRC a signé une entente de service avec l'ARTM (organisme qui remplace le Conseil régional de Transport Lanaudière – CRTL) pour l'exploitation des circuits 125 (Saint-Donat/Montréal); 32 (Saint-Michel-des-Saints/Joliette) et 34 (Rawdon/Joliette). Cette entente était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

En 2018, la MRC de Matawinie a confié un mandat de services professionnels à Gestrans division Stantec expert-conseil pour la réalisation d'un plan de développement stratégique du transport collectif et adapté pour l'ensemble du territoire dans une perspective de cinq ans (2019 à 2024). L'un des principaux besoins exprimés concerne l'accès au service de proximité à la population et la mise en place d'un service de taxibus sur réservation offert aux citoyens. La MRC est présentement en attente de l'approbation du MTQ concernant la demande de subvention au PADTC – Volet II pour la mise en place du taxibus et la bonification du circuit 1. Les mandats de gestion et d'opération des circuits régionaux 32 – 34 et 125 ont été confiés à la MRC de Joliette.

En 2019, la MRC de Matawinie a procédé à deux appels d'offres pour la desserte des services de taxibus, transport adapté et le circuit 1 qui offre la desserte Saint-Donat vers Sainte-Agathe-des-Monts.

Un plan des transports sera soumis au Conseil de la MRC en septembre 2018 pour adoption. Ce dernier comprendra les éléments suivants :

- Réalisation d'un plan stratégique sur le transport collectif en Matawinie;
- Révision de l'entente de transport entre la MRC et les transporteurs afin de répondre aux besoins et aux normes de qualité du service;
- Réflexion sur l'avenir du transport collectif en Matawinie;
- Révision de l'offre de services pour le transport collectif à Saint-Donat.

5. Bilan financier

Sommes disponibles

Solde non engagé au 31 mars 2018	1 593 454 \$
Subvention du Fonds de développement des territoires 2018-2019	1 392 668 \$
Intérêts	16 419 \$
Total des sommes disponibles au 31 mars 2019	3 002 541 \$

b) Sommes engagées au 31 mars 2019

Somme engagée pour les activités liées au mandat de la MRC relatif à la planification de l'aménagement et du développement du territoire pour la période du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	96 726 \$
Service de développement local et régional	314 750 \$
Somme engagée pour les activités de mobilisation des communautés et de soutien aux municipalités locales pour la période du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	404 608 \$
Somme engagée pour le Fonctionnement de la Table des préfets pour 2018 et 2019	52 443 \$
Somme engagée pour l'entente de partenariat territorial CALQ 2018-2019	20 000 \$
Somme engagée pour l'entente triennale avec Tourisme Lanaudière	21 000 \$
Projets d'entreprises	85 005 \$
Frais d'administration	3 500 \$
Total des sommes engagées et dépensées au 31 mars 2019	998 032 \$
Solde au 31 mars 2019	2 004 509 \$

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**Extrait de procès-verbal
Séance ordinaire du Conseil de la MRC
27 novembre 2019**

SONT PRÉSENTS

- MM Sylvain Breton, préfet, maire d'Entrelacs
Martin Bordeleau, préfet suppléant, maire de Saint-Côme
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Réjean Larochelle, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Gaétan Morin, conseiller de comté, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Serge Perrault, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
François Quenneville, conseiller de comté, maire de Chertsey
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Bertrand Taillefer, représentant de Notre-Dame-de-la-Merci
Mme Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

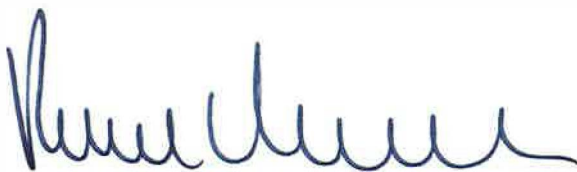
- M. Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Julie Dorich, secrétaire de direction

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – RAPPORT D'ACTIVITÉS
2018-2019 ET REDDITION DE COMPTES - DÉCISION**

CM-405-2019

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige que la MRC dépose une reddition de comptes annuelle du Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'année 2018-2019;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Gaétan Morin et résolu unanimement d'approuver la reddition de comptes du Fonds de développement des territoires (FDT) 2018-2019 comme présenté.



Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 2^e jour de décembre 2019

**RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION
PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE MATAWINIE**